



Bilan d'activité 2023-2024

Service de Santé Etudiante (SSE)

— université
— LUMIÈRE
— LYON 2

Le Service de Santé Etudiante

Le service de santé étudiante

- Site de PDA : IUT, Bât 1, 160 Boulevard de l'Université 69500 BRON
- Site de BDR : Bât. Gaïa, 86 rue Pasteur 69007 LYON



Consultations sur RDV

- Sur PDA :
du lundi au vendredi 8h30*-12h30 / 13h30-17h00 (*sauf mardi 9h30)
- Sur BDR :
du lundi au vendredi 8h30*-12h30 / 13h30-17h30 (*sauf mardi 9h30)



La prise de RDV en ligne

- Outil “Contact Santé”
- Certaines consultations
- Rappel de RDV par SMS

Prenez votre prochain rendez-vous

1 - Choisissez l'établissement :

UNIVERSITE LUMIERE LYON 2 Antenne BDR

2 - Choisissez la spécialité :

Médecin généraliste

3 - Choisissez le motif de votre consultation :

Aménagement des études (Gratuite)

4 - Choisissez votre praticien :

Indifférent

<

17 au 23 juin 2024

>

lun. 17	mar. 18	mer. 19	jeu. 20	ven. 21	sam. 22	dim. 23
—	—	—	—	09:30	—	—
—	—	—	—	11:00	—	—
—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—

Informations Pratiques

Plan

Satellite



Adresse : UNIVERSITE LUMIERE LYON 2 Antenne BDR
86 rue Pasteur
69007 LYON

Téléphone : 0478774310

@ : ssu@univ-lyon2.fr

Accès Tram T2 : Arrêt Centre Berthelot

Horaires : du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30

Les consultations

Consultations de soins et de prévention

Consultations payantes (secteur 1)	Consultations gratuites
Médecine générale	Psychologie
Gynécologie	Diététique
Soins infirmiers	Consultation infirmière (bilan de prévention, écoute...)
Psychiatrie	Médiation en santé
	Aménagement des études
	Visite médicale spécifique pour les étudiantes, étudiants internationaux
	Sevrage tabagique
	Consultation en lien avec une demande CROUS

Les consultations 2023-2024 (1 sept 23 au 31 août 24)						
Spécialité	NB RDV programmés	NB RDV honorés n(%)	dont en téléconsultation	RDV non honorés par les étudiants (1) n(%)	RDV annulés par les PS (2) n(%)	NB de RDV annulés (1+2) n(%)
Médecine préventive et générale (2,8 ETP)	5087	4189 (82%)	296	841 (16%)	56 (1%)	897 (18%)
Psychiatrie (0,5 ETP)	642	474 (74%)	8	131 (20%)	37 (6%)	168 (26%)
Gynécologie (0,4 ETP)	462	357 (77%)	1	65 (14%)	40 (9%)	105 (23%)
Soins infirmiers (1 ETP)	488	369 (76%)	1	118 (24%)	1 (0%)	119 (24%)
Diététique (0,8 ETP)	667	515 (77%)	2	132 (20%)	20 (3%)	152 (23%)
Psychologie (2,6 ETP)	3139	2194 (70%)	28	736 (24%)	208 (7%)	944 (30%)
Médiation en santé (1 ETP)	372	253 (68%)	1	92 (25%)	27 (7%)	119 (32%)
TOTAL	10857	8351 (77%)	337	2115 (19%)	389 (4%)	2504 (23%)

Comparaisons 2022-2023 / 2023-2024

(1 sept au 31 août)

	RDV programmés	RDV honorés	ETP santé
2022-2023	7 438	5 715	8,1
2023-2024	10 857	8 351	8,9
	+ 46 %	+ 46 %	+ 10 %

Évolution ETP santé en poste au SSE	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Médecin	2,2	2,8 (+0,6)	2,8
Sage-femme	0,4	0,4	0,5 (+0,1)
Psychiatre	0,3	0,5 (+0,2)	0,6 (+0,1)
Psychologue	2,6	2,6	2,6
Diététicienne	0,8	0,8	0,8
IDE	2	1 (-1)	1 (-1)
Médiatrice en santé	0	1 (+1)	1 (+1)

**— université
— LUMIÈRE
— LYON 2**

Prévention et promotion de la santé

Bilan 2023 - 2024 (du 1^{er} sept au 31 août)

70 actions programmées sur 2023-2024

4 annulés par manque de participants

Nombreux partenariats :

CROUS, CLB, CPAM, Le Griffon, EFS...

Nombreuses thématiques :

Santé mentale, alimentation, addictions...



Les autres actions collectives

Accès aux soins : la médiation en santé



PERMANENCES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES SANS RDV

J'ai une question :

-  **de santé**
-  **d'accompagnement social**

Une assistante sociale et une médiatrice santé vous accompagnent sur les campus Berges du Rhône, Porte des Alpes et en visio !



Retrouver ici toutes  les dates de permanence

J'ai une question :

-  **→ de santé**
 - Comment me faire rembourser mes soins et m'inscrire à la sécurité sociale ?
 - À quoi sert une mutuelle ?
 - Je n'ose pas aller voir le médecin.
 - Quels rendez-vous médicaux prévoir à mon arrivée en France ?
 - Je ne sais pas comment trouver un médecin.
 - J'ai besoin de lunettes mais je n'ai pas assez d'argent.
 - J'ai remarqué un problème avec mon corps, mais je n'ose pas en parler.
-  **→ d'accompagnement social**
 - Comment déclarer mes impôts ?
 - Comment bien compléter mon Dossier Social Étudiant ?
 - J'ai peur de faire des erreurs en remplissant un formulaire
 - J'ai besoin de faire le point sur mes droits

Pour ces permanences, merci de venir, dans l'idéal, avec vos documents, vos codes de connexion & vos questions !

 Une assistante sociale et une médiatrice santé vous accompagnent sur les campus Berges du Rhône, Porte des Alpes et en visio !

En 2023-2024 :

27 permanences sans RDV

- Sur BDR (14)
- Sur PDA (9)
- En visio (4)

- Avec l'AS de la Vie Etudiante (14)
- En lien avec la DRI (13)

→ 131 étudiants reçus

15 « Aller-vers » sur les campus
Environ 680 étudiants rencontrés

Groupe thérapeutique : l'art-thérapie

16 patients ont pu bénéficier de l'art-thérapie

Retours très positifs des patients et des professionnels de santé

Pour 2024-2025 nouvelle formule :

- Médiation artistique au premier semestre
- Art-thérapie au 2d semestre



Ateliers d'art-thérapie

*Stress et anxiété,
troubles du sommeil,
addictions,
troubles du comportement alimentaire,
troubles de l'apprentissage...*

Le SSU vous propose des ateliers gratuits de médiation artistique en peinture, modelage et écriture-collage. Les cycles durent trois mois et aucune compétence artistique n'est requise.

Le suivi des signalements des étudiants en difficulté psychique



**PETIT GUIDE
À L'USAGE DES
PROFESSIONNEL.ES
DE L'UNIVERSITÉ
LYON 2**



Face à un.e étudiant.e en
difficulté psychique



SERVICE DE SANTÉ UNIVERSITAIRE
DIRECTION DE LA VIE ÉTUDIANTE DES CAMPUS

Dans le cadre de son activité, tout.e professionnel.le peut être confronté.e à une inquiétude face à un.e étudiant.e en difficulté psychique. C'est-à-dire, un trouble mental (anxiété, dépression, pensées suicidaires...) qui affecte le bien-être et entraîne de la détresse.



**EN CAS DE COMMUNICATION
POSSIBLE AVEC L'ÉTUDIANT.E**

Si un.e étudiant.e a de nombreuses absences aux cours ou vous fait directement part de difficultés.

- > Proposer à l'étudiant.e de prendre un RDV avec son/sa médecin traitant.e.
- > Indiquer à l'étudiant.e l'existence du SSU et lui communiquer les coordonnées du service
04 78 77 43 10 • ssu@univ-lyon2.fr
- > L'étudiant.e prend rendez-vous avec un.e professionnel.le de santé et choisit ou non de vous informer de sa prise de contact.

**EN CAS DE COMMUNICATION
IMPOSSIBLE AVEC L'ÉTUDIANT.E**

Si un.e étudiant.e est absent.e aux cours, inaccessible, vous restez sans nouvelles.



- > Faire un signalement par mail au SSU à l'adresse **ssu@univ-lyon2.fr** en précisant le nom et le prénom de l'étudiant.e, ainsi que son numéro étudiant.
- > Le SSU vous transmet un accusé de réception du signalement et applique la procédure interne au service. En revanche, aucune information sur l'étudiant.e et les suites données à l'alerte ne pourront être divulguées pour des raisons de secret médical.

**NB: Flyer à
destination des
professionnel.les**

**EN CAS DE DANGER
IMMÉDIAT POUR LA
PERSONNE ET LES
AUTRES**



Si un.e étudiant.e est en crise et/ou sur le point de passer à l'acte (crise d'angoisse, crise suicidaire...) sur les campus de l'Université.

- > Appeler le service de sécurité de l'Université qui se mettra en lien avec les services compétents (Pompiers, SAMU, police...)

BDR : 04 78 69 76 99 • PDA : 04 78 77 26 14

Si un.e étudiant.e vous envoie un message inquiétant avec propos suicidaires mais que l'Université est fermée (soirs, week-ends, jours fériés...).

- > Contacter le Numéro national de prévention du suicide : **le 3114**
La ligne d'appel du 3114 est destinée aux personnes en détresse ainsi qu'aux personnes qui souhaitent les aider. Elle délivre des conseils spécialisés et des ressources adaptées pour vous aider à résoudre une crise de façon adéquate.
Appel gratuit • 24h/24 • 7j/7

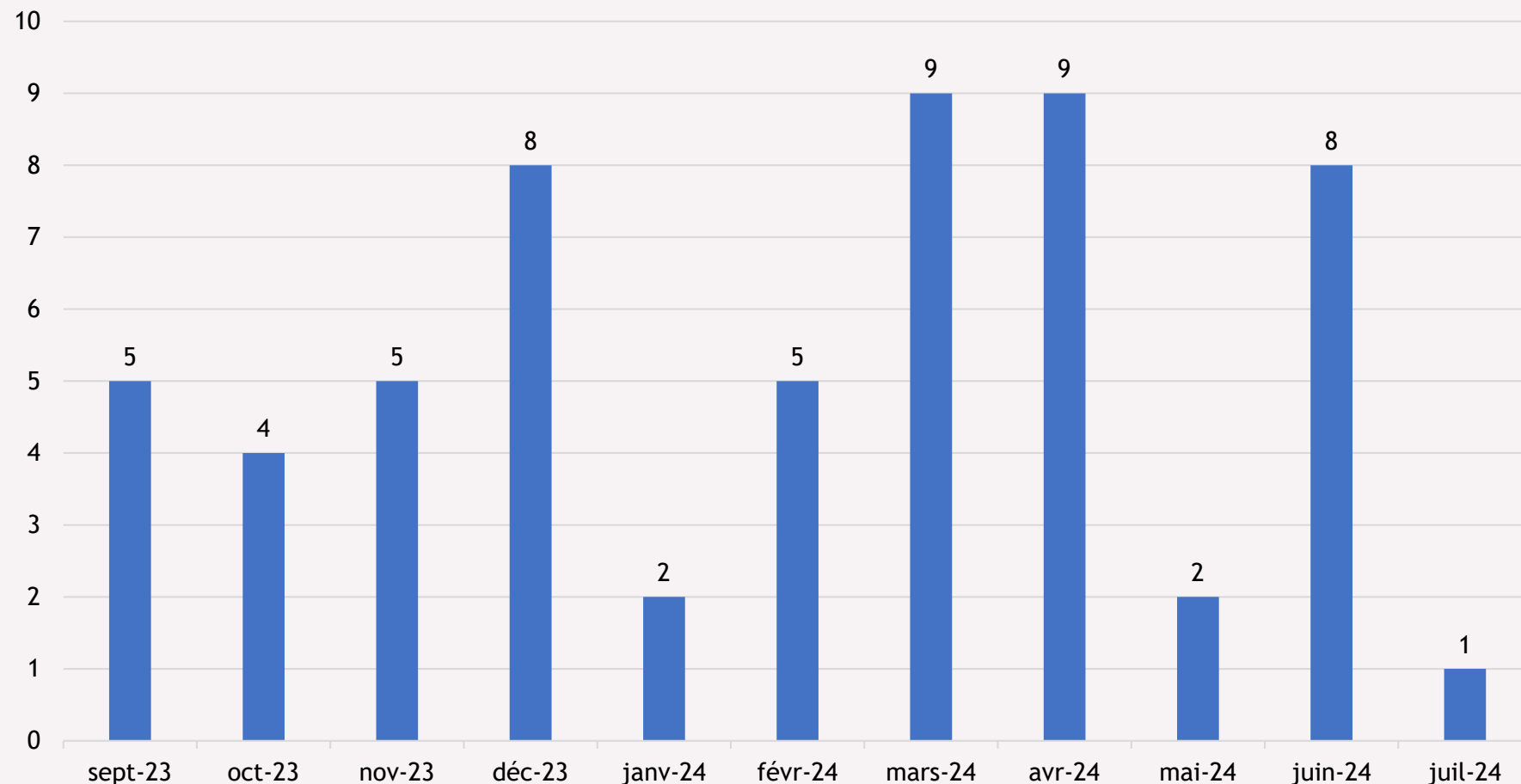
Formations organisées par le SSE pour les professionnels

- ☐ Premiers secours en santé mentale (PSSM)
- ☐ Étudiants en mal être : savoir les repérer et réagir

Les signalements 2023 -2024

Répartition mensuelle

NB SIGNALEMENTS	
58	
sept-23	5
oct-23	4
nov-23	5
déc-23	8
janv-24	2
févr-24	5
mars-24	9
avr-24	9
mai-24	2
juin-24	8
juil-24	1
août-24	0



Les signalements 2023 -2024

58 signalements

44 réponses (76 %)

38 acceptent le RDV (86%)

6 refus (14%)

14 sans réponses (24%)

Origine du signalement		
Equipe pédagogique et administrative	53	91%
Assistante sociale	2	3%
PC sécurité	1	2%
DAJIM	1	2%
Association étudiante	1	2%

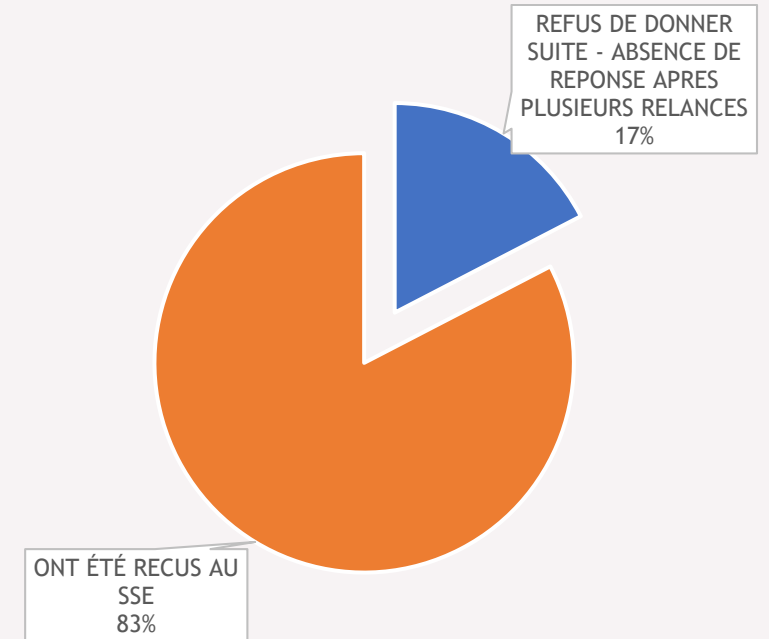
Le suivi des saisines de la Cellule DHVSS

**Discriminations, Harcèlement, Violences
Sexistes et Sexuelles**

Saisine de la cellule DHVSS

Année universitaire 2023-2024

NB DE SAISINES	23
Refus de donner suite - Absence de réponse après plusieurs relances	4
Ont été reçus au SSE	19

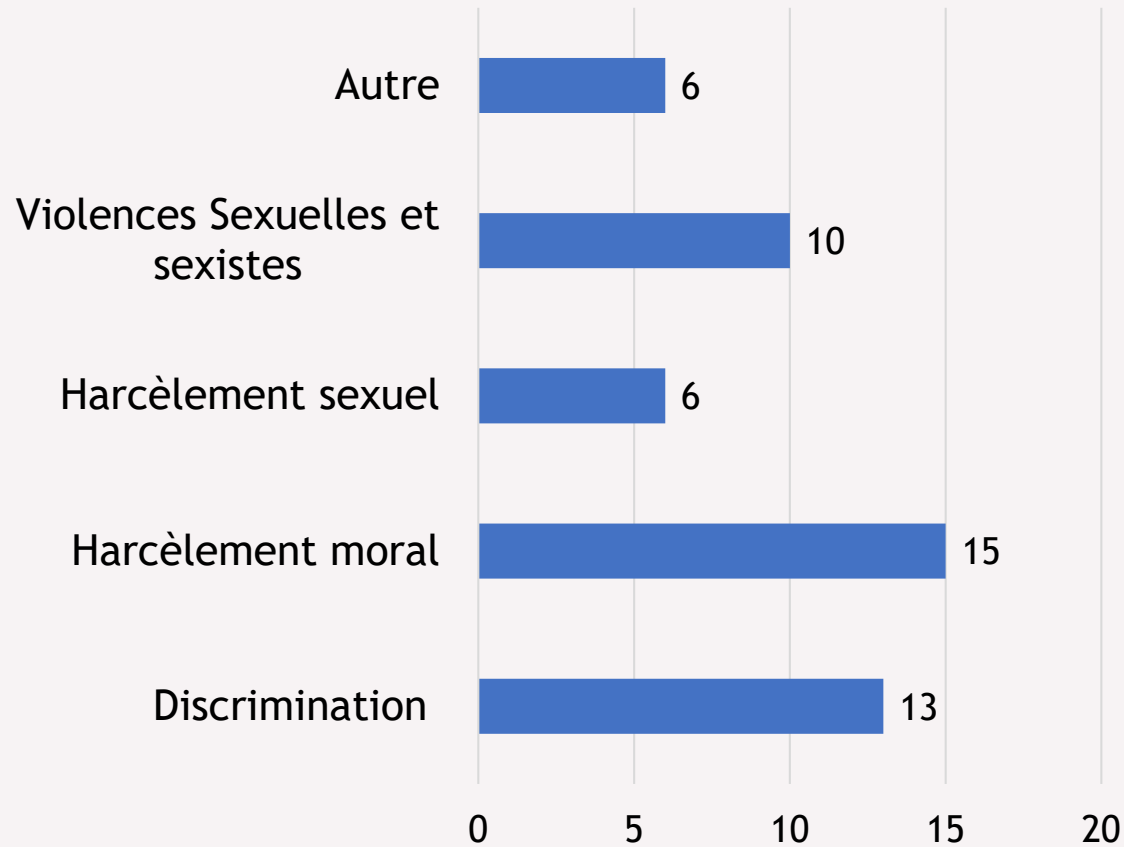


Comparaison année N-1 (du 01/09/2022 au 31/08/2023)

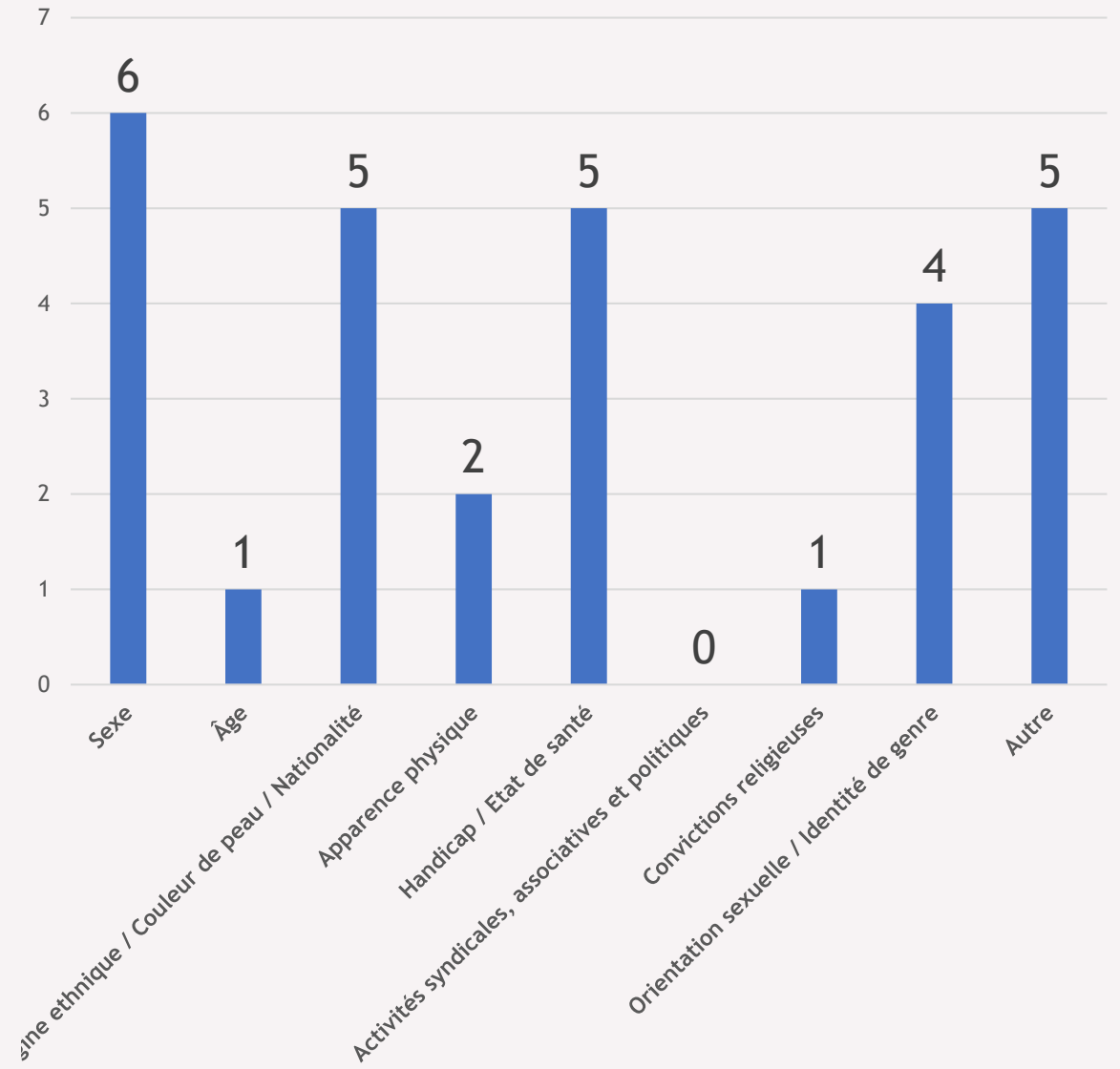
- 27 étudiant.es ont sollicité la CDHVSS (-15 %)
- 23 étudiant.es sont venu.es à un premier RDV au SSU

Saisine de la cellule DHVSS

Qualification des faits par l'étudiant.e

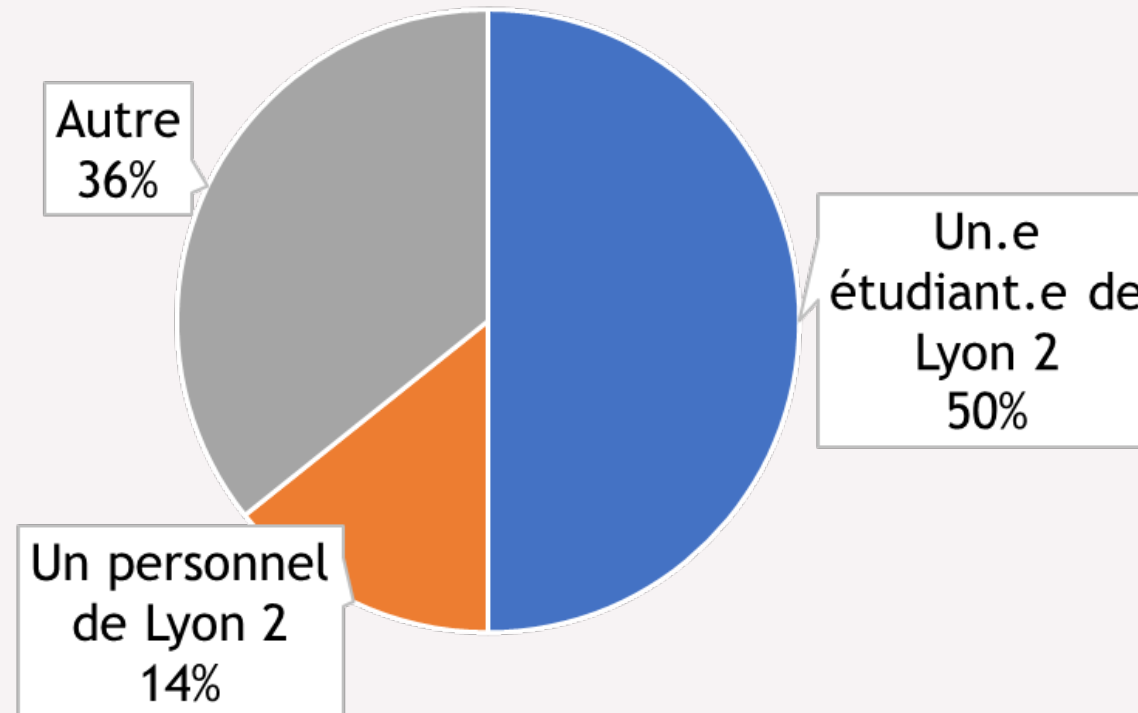


Critère discriminant : objet de la discrimination

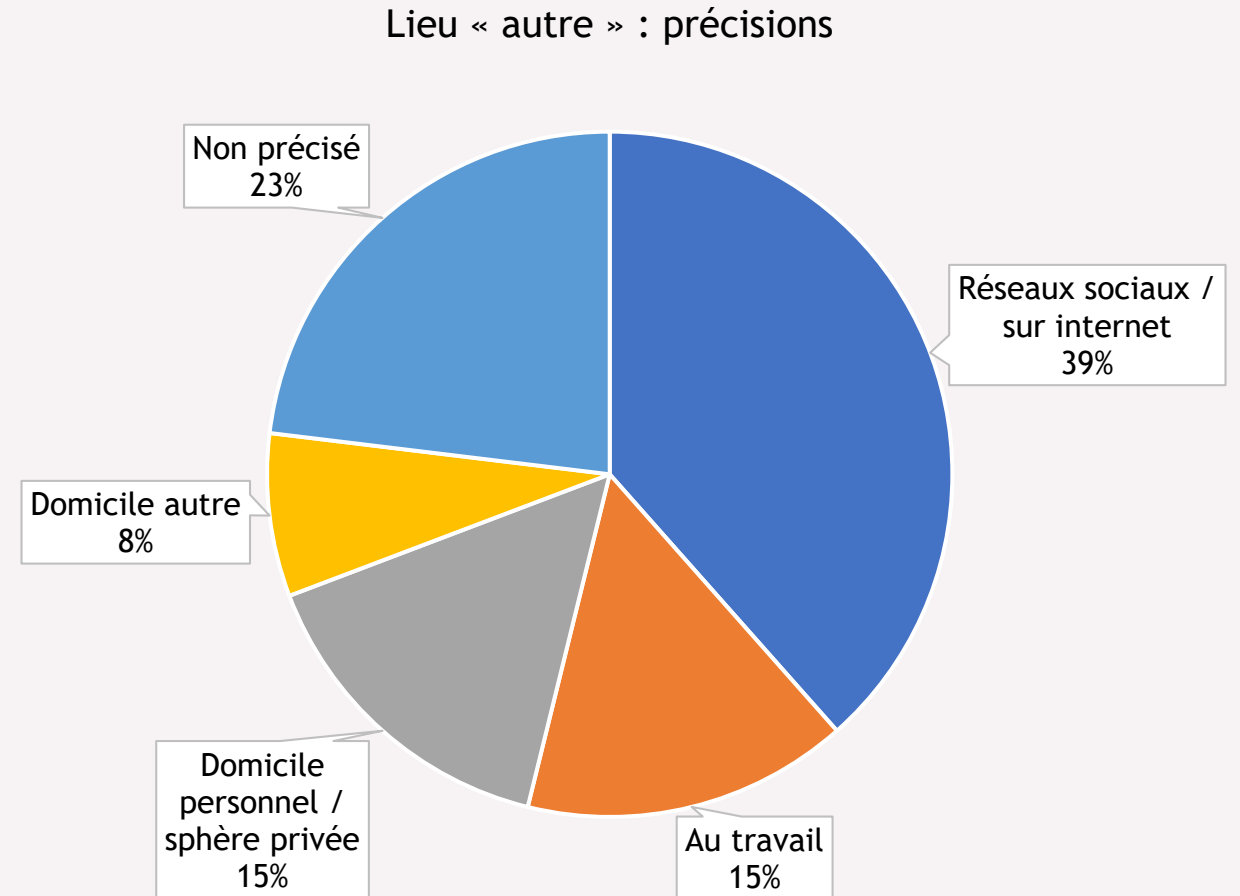
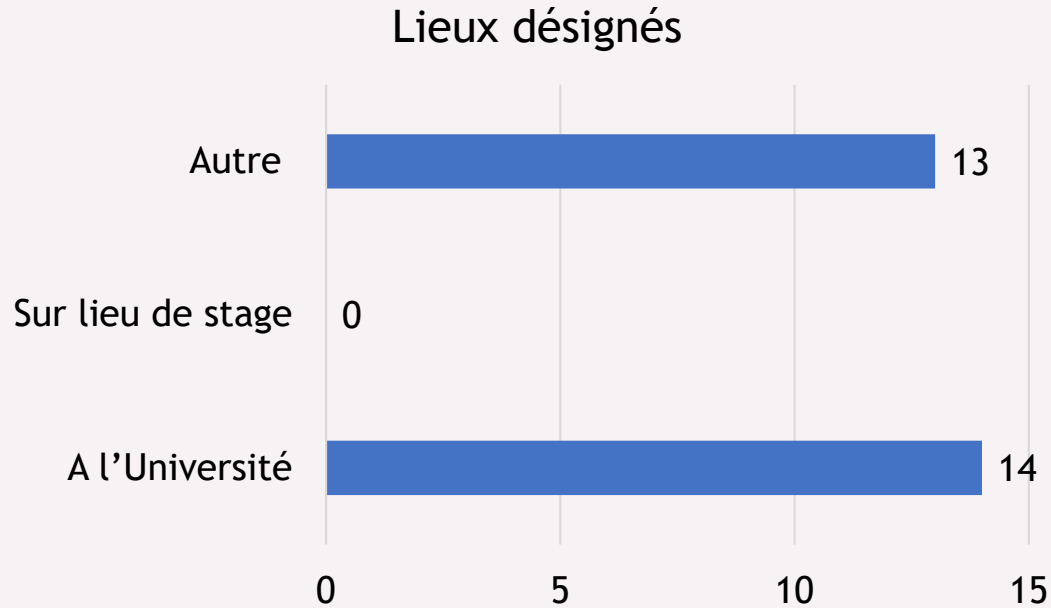


Saisine de la cellule DHVSS

Les auteurs/trices désignés des faits



Saisine de la cellule DHVSS



Réorganisation de la CDHVSS

Vous étudiez à l'Université Lumière Lyon 2, vous avez été victime d'une situation de discrimination, de harcèlement, de violences sexuelles et sexistes ?

La cellule vous écoute et vous accompagne

ÉTAPE 1

Saisie de la cellule

Saisie de la cellule CDHVSS

Remplir le formulaire disponible dans votre espace intranet > l'essentiel > santé

ÉTAPE 2

Orientation en toute confidentialité vers :

Assistante sociale de la Vie Étudiante

- Renseignements sur les associations d'aide aux victimes et/ou les démarches possibles pour faire valoir les droits

Possibilité de réorientation vers d'autres services spécialisés selon les besoins, indépendamment du périmètre d'action de l'université.

Juriste de la DAJIM *

- Besoin d'engager des démarches juridiques

Attention !
Intervention limitée aux situations relevant du périmètre d'action de l'université.

Service de Santé Etudiante

- Soutien médico-psychologique
- Rendez-vous sous 15 jours ouvrables
- Consultation gratuite

Possibilité de réorientation vers d'autres services spécialisés selon les besoins, indépendamment du périmètre d'action de l'université.

Possibilité d'être redirigé entre les 3 services en fonction des situations relevant du périmètre d'action de l'université.

ÉTAPE 3

Phase d'enquête

Vous souhaitez que l'établissement vous accompagne pour faire cesser la situation qui vous affecte

Direction générale des services, les membres de l'équipe présidentielle, ...

- Prise de connaissance du rapport détaillant les faits
- Enquête de prise de décisions sur les démarches disciplinaires

*Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés publics.